

Marseille, 1.<sup>er</sup> Janvier 1826.

M

Vous verrez par la circulaire d'autre part, que ma précédente raison a cessé d'exister le 31 décembre dernier, et que je suis chargé de sa liquidation.

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'à dater de ce jour, je continue mon établissement, sous la raison de PIERREFEU l'Aîné et Comp.<sup>c</sup>, et que je me suis associé mon frère Auguste PIERREFEU, négociant à S.<sup>t</sup>-Pierre-Martinique, qui, après un séjour de dix ans dans les Colonies, vient se réunir à moi.

Vous avez ci-bas nos signatures sociales, auxquelles seules il vous plaira ajouter foi; nous aurons l'avantage de vous faire connaître celle de N.<sup>s</sup>.<sup>r</sup> AUGUSTE, à son heureuse arrivée.

Ce changement n'en apporte aucun dans mon commerce, qui aura toujours principalement pour objet la Commission d'Achats, Ventes, etc. Une longue expérience dans les affaires, mêmes moyens, même activité dans le soin des intérêts que vous voudrez bien nous confier, tels sont les titres que je présente à votre confiance, en réclamant pour ma nouvelle raison, la continuation de celle dont vous avez honoré jusques à ce jour l'ancienne.

J'ai l'honneur de vous saluer,

PIERREFEU l'Aîné.

N.<sup>s</sup>. PIERREFEU l'Aîné signera :



N.<sup>s</sup>. Auguste PIERREFEU signera :